

EUROPE. — MOYEN AGE

COSTUMES DE GUERRE.

FRANCE, XII^e, XIII^e ET XIV^e SIÈCLE. — ARMES DU XII^e AU XV^e SIÈCLE.
ENSEIGNES, BANNIÈRES, PENNONS, ÉTENDARDS, ETC.N^o 20. — *Chevalier de la fin du douzième siècle.*

Le type de cet armement, emprunté à une figure exécutée d'après le sceau de Montmorency, appartient à la troisième croisade et à la quatrième, fort rapprochées l'une de l'autre. Philippe-Auguste prit la croix pour aller au secours de la Terre-Sainte en 1188; mais ce ne fut que l'année d'ensuite que, muni de l'oriflamme et des marques du pèlerinage, la pannetière et le bourdon, il sortait de Saint-Denis, après y avoir reçu la bénédiction du clou, de la couronne d'épines et du bras de Saint-Siméon, pour rejoindre, à Vézelay, l'armée anglaise commandée par Richard Cœur de Lion. La quatrième croisade date de 1202-1204.

Heaume cylindrique à timbre plat, en fer peint, renforcé d'un nasal fixe en bronze étendu largement en croix. Ce casque est percé d'*ouies* sur les côtés, et les cantons du renfort servant de nasal sont percés d'*œilrières* pour la vue, et de trous rangés symétriquement pour la respiration. Le bronze est enrichi de pierres fines. Le haubert des mailles plus court que précédemment, doublé d'étoffe, restait inséparable du justaucorps à manches entièrement rembourré, le *gambison* ou *gambeson*, tenant son nom de la bourre ou *gambois* dont il était garni. Le *pourpoint* ou *auqueton*, l'*alcoto* méridional, le *hoqueton* du français moderne, contenait, selon les statuts des pourpointiers de Paris, dressés en 1296, au moins trois livres de coton entre deux doubles d'étoffe. Ce justaucorps est ici une tunique de laine, dont la jupe longue est fendue par devant pour l'usage du cavalier; dessus de couleur verte, manches bleues, doublure rouge, bordure d'émaux. En outre du matelas cotonneux, la plupart des chevaliers de cette époque s'appliquaient encore des plastrons de cuir, des *cuiries*, sur les parties exposées; les gants sont de cette matière. La ceinture, baudrier de cavalerie de ce temps-là, et les courroies des éperons dorés (détail n^o 14), dorure à l'usage des seuls chevaliers, sont garnies d'émaux. Le haut-de-chausses et les chausses elles-mêmes avec leur semelle de cuir sont recouverts par la maille, les jambières étant lacées par derrière les mollets. Le fourreau de l'épée à poignée de bronze est en cuir peint avec bouterolle de bronze. Le bouclier décoré d'armoiries régulières est en bois peint, avec parties de bronze. Sa guige passée en sautoir est en laine à boucle de bronze. La lance de cet homme d'armes serait l'arme de douze pieds environ de longueur, à hampe lisse, sans poignée ni contre-poids, telle qu'on la devait porter à cheval. Ce n'est guère qu'à la fin du treizième siècle que cette arme, munie

d'un bon fer à deux tranchants, commença à subir des changements. La hache de guerre était l'arme nationale des Anglo-Saxons à la fin du onzième siècle; elle est fréquemment représentée dans la tapisserie de Bayeux; elle ne porte ni pointes, ni crocs, et est d'une forme simple. Le fer est fixé longuement sur le manche de bois qui, à hauteur de la poignée, est largement garni de cuir enroulé.

N^o 22. — *Chevalier banneret, de la fin du treizième siècle, commencement du quatorzième (époque de Philippe le Bel).*

Le roi de France se croisa avec ses fils et ses frères en 1312, mais il n'y eut point d'embarquement, le souverain étant mort en 1314.

Ce chevalier, représenté d'après le sceau de Hugues de Châtillon, est muni du *bourdon*, ou bâton de pèlerinage, et de l'écharpe du sac porté en bandoulière que l'on prenait au moment de la cérémonie religieuse précédant le départ pour la Terre sainte; il porte sur sa cotte d'armes le signe distinctif de sa nationalité. Conformément à la décision prise en commun au camp de Gisors, en 1188, avant de partir pour la troisième croisade, la croix cousue était alors, rouge pour les Français, blanche pour les Anglais, verte pour les Flamands. Ce fait est d'autant plus utile à constater que, sans que l'on sache d'ailleurs à quelle époque ni pour quel motif, la croix blanche devint l'enseigne française; elle l'était pendant la guerre de cent ans, où la croix rouge était passée aux Anglais. Cependant on devait voir encore, en 1363, Jean, roi de France, se croisant à Avignon qui « emprit et en chargea dessus son derrain vêtement la vermeille croix ». (Froissart.)

Heaume de fer de forme ovoïde tronquée; visière vissée, renforcée à la hauteur des œillères formant croix avec un nasal indépendant, consistant en une grande fiche vissée en haut sur la visière même, en bas sur le casque. La visière percée pour la vue, l'est aussi de quelques trous pour la respiration. Ce n'est pas encore la visière à charnières s'ouvrant comme la porte d'un poêle. On enlevait celle-ci en dévissant le nasal par en bas et les vis latérales fixant la visière au heaume. Malgré cet expédient, né de la nécessité de trouver quelque soulagement au supplice infligé par la coiffure complète, ce supplice restait si insupportable que, dans la bataille même, on préférait combattre à visage découvert, en réservant le heaume clos pour les revues et les tournois; c'est ainsi qu'il advint que peu à peu les chevaliers, accompagnés du heaume comme d'un objet de parade, prirent l'habitude

de l'accrocher à l'arçon de leur selle au moyen d'une chaînette attenante à l'armure et se terminant en un T introduit dans une ouverture percée en croix au bas du casque, sur le côté, comme on le voit. La coiffure habituelle était la *cervelière*, simple calotte de fer, ou le *bacinet*, casques légers conçus pour être portés sous le heaume, ou encore le capel de fer ou chapeau de Montauban (voir fig. 23, ce casque à rebord).

La crête en forme d'éventail, dont le heaume de Hugues de Châtillon est surmonté, était le cimier à la mode : un *plumail*, sur lequel, généralement, on voyait les armoiries du chevalier; cet ornement était assujéti sur une calotte de cuir, le *timbre*, emboitant le sommet du heaume et l'environnant d'un *torcil* ou d'un cercle en façon de couronne qu'accompagnait le *volet*, le bandeau voltigeant au vent derrière la tête. Ainsi que Froissard en a fait la remarque, il ne resta pas nécessaire d'être duc, comte ou marquis, pour porter la couronne sur son heaume.

L'armement de cette époque est un amas de plaques, de tampons, de chiffons qui, en y comprenant la chemise, les braies et les chausses de drap portées sur la peau, s'élèvent au nombre de vingt et une pièces. L'homme sous ce lourd harnais n'est plus qu'un automate ne pouvant effectuer que des mouvements extrêmement restreints. Ses armes sont attachées après lui, non pas seulement le fourreau de l'épée et de la dague, mais l'arme même, par une chaînette partant de la poignée et reliée à l'armure, car on était exposé à ne pouvoir les rattraper si elles échappaient des mains. Le heaume était fixé de même au dos et à la poitrine. L'écu était retenu au cou par une longue bride. On tenait à la complication de cet attirail, marque de noblesse.

La *broigne* ou *brogne* que l'on voit ici (détail n° 11), et qui constituait une bonne défense contre les coups d'estoc et de taille, s'était substituée au haubert de mailles. Il y en eut de bien des sortes, en plaques rondes, carrées, en façon d'écaillés; on appelait les broignes armures de *plates* du temps de Philippe le Bel; on disait gants de plates, chausses de plates, souliers et estivaux de plates, cotte de plates. Ces plates, qui étaient de fer ou de laiton, se recouvraient souvent d'une étoffe, futaine, soie ou velours, ou bien encore de fine peau. C'est pourquoi les gants, chausses, souliers de plaquettes, se montrent peints de toutes les couleurs dans les miniatures des manuscrits; on faisait aussi des plates en baleine. La broigne, portée ici ostensiblement, est faite de rangées d'anneaux de fer cousus sur une forte toile, se recouvrant les uns les autres, et disposés en sens inverse d'une rangée à l'autre; une corde recouverte de soie, passant dans la rangée, maintient les anneaux. Quant au terme de *plates* appliqué à ce système d'anneaux ou de petites plaques disposés à plat et se recouvrant les uns les autres, il est définitivement resté aux pièces d'armure qui, dès ce moment, furent adjointes à la broigne; c'étaient des morceaux de fer battu destinés à résister aux coups des masses, des haches d'armes, des lourdes épées. Ces pièces de fer battu consistaient en *aillettes* sur les épaules, en *arrière-bras* et *cubitières* sur les bras et les coudes, en *genouillères* et *grèves* sur les genoux et les jambes; ces plates additionnelles n'enveloppent point les parties du corps qu'elles protègent. Les ailettes portaient généralement les armoiries du chevalier. Les gants et les souliers étaient de cuir sous la broigne qui en défendait l'extérieur.

Les éperons, *espourons*, *esporons*, *esperons*, ne sont plus l'éperon à pointe conique des Normands et des Saxons de la tapisserie de Bayeux, n° 14, mais l'éperon n° 15 dont la branche relevée porte une tige à molette. La branche relevée, vue ici de profil, est la double branche qui embrassait le talon dans son alvéole; on la bouclait sur le pied par une courroie et elle était retenue par une autre courroie en sous-pied. La branche se relevant en arrière eut sa raison d'être tant qu'on porta les chausses de maille ou de peau; et cette raison existait encore à la fin du quatorzième siècle, où la partie supérieure des grèves ne couvrait pas le talon, mais s'arrêtait à la hauteur de la cheville. La courbe en avant que l'on donnait à la branche de l'éperon avait pour but d'éviter la fatigue des tendons.

La *cotte à armer* ou *cotte d'armes* de Hugues de Châtillon est un par-dessus sans manches, ceint à la hauteur de la taille, à partir de laquelle elle est fendue sur le devant. Après l'an 1300, on voit des cottes d'armes fendues à la fois par devant, par derrière, et sur les côtés. Il y a même des exemples de cette cotte où les pans de devant sont entièrement supprimés, de manière à laisser voir le bas du pourpoint qui était alors posé par-dessus le haubert.

Suivant l'usage, le baudrier de cavalerie, recouvert de soie et orné de pièces d'orfèvrerie, est accroché à la ceinture, obliquement, de droite à gauche; d'un côté est l'épée dans son fourreau de cuir avec anneaux et bouterolle de bronze; de l'autre la dague, dite *grand couteau* ou *miséricorde*, attachées l'une et l'autre par des courroies. La bandoulière du sac du pèlerin est simplement en cuir. La guige du bouclier est recouverte de soie. Les émaux du bouclier sont peints sur le bois. La lance de cet homme d'armes est toujours l'arme à hampe lisse, sans poignée ni contrepoids; elle porte la bannière quadrangulaire aux armoiries du chevalier. Ceux qui avaient à leur solde une troupe d'au moins cinquante hommes avaient seuls le droit de porter la bannière quadrangulaire et s'appelaient *chevaliers bannerets*. On désignait sous le nom de *bacheliers* ceux qui n'avaient que le *pennon*, lequel était une bande d'étoffe longue finissant en pointe. Pendant le treizième siècle, ainsi que le montrent les vitraux de Chartres, la bannière féodale était un drapeau rectangulaire attaché à la hampe par son plus long côté. Lorsqu'un bachelier pouvait satisfaire aux conditions exigées pour devenir banneret, il appartenait au commandant de l'armée auquel le pennon était présenté « de faire de pennon bannière » en coupant la pointe.

Selon Du Cange, le roi et les grands feudataires, accompagnés sur le champ de bataille d'une bannière et d'un pennon à leurs armes, en usaient ainsi à cause des bannerets et des bacheliers dont ils étaient suivis; d'après le code des tournois du roi René, le pennon devenait en ce cas l'insigne du commandement général.

Les auteurs des douzième et treizième siècles paraissent employer indifféremment les mots *gonfanon*, *gonfenon*, et *bannière*, pour désigner un étendard réunissant autour de ses plis les hommes d'armes d'un baron. *Gonfanon*, dit Viollet-le-Duc, était synonyme de bannière: il était quadrangulaire comme elle, ou terminé par des pointes; il était attaché à une hampe de lance autour de laquelle on l'enroulait quand on ne combattait pas, et il ne fallait pas que le gonfanon fût très grand puisque l'on combattait avec la lance à laquelle il était fixé. Sans remonter au delà de l'époque qui nous occupe, il suffit de constater, d'après M. Gustave Desjardins, que dans les vitraux de Chartres toutes les queues ont disparu, et que depuis cette apparition de la bannière au treizième siècle, et celle du pennon au quatorzième, les noms de bannière et de pennon ont, jusqu'à la fin du seizième siècle, signifié très précisément, le premier, un drapeau rectangulaire, destiné exclusivement à recevoir les couleurs et les emblèmes de l'écu; l'autre, une pièce d'étoffe ample, terminée en pointe, qui pouvait être ornée des armes ou de la devise. L'ordre de la chevauchée en bataille présentait en tête le *guidon* des éclaireurs, l'*étendard*, la *bannière* et enfin le *pennon*.

L'étendard qui, suivant Froissart, doit s'ajouter à la bannière et au pennon, était une grande pièce d'étoffe fendue au milieu et terminée par deux pointes. Ce drapeau devait être attaché à la hampe comme la bannière, car ce ne fut qu'à la fin du quatorzième siècle que l'on eut l'idée de reprendre le manche en forme de T, selon le mode du *veçillum* antique. L'étendard semble n'avoir eu d'autre rôle que d'indiquer par son volume la place du général; et cette place était le plus souvent en avant dans la tactique ancienne, le chef, *dux*, y faisant l'office d'*entraîneur* et se jetant dans la mêlée de manière à ce que l'armée se précipitât après lui pour ne point laisser compromises sa personne et ses enseignes.

La bannière semble de tous ces drapeaux celui qui eut le caracté-



EUROPE-MOYEN-AGE

EUROPA MIDDLE AGES

EUROPA MITTELALTER.

AL

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Schmidt lith.

tère le plus personnel; elle était toujours décorée des armoiries ornant l'écu de chevalier, et si, dans les obsèques des rois, on faisait flotter le guidon, l'étendard et le pennon, c'était, ainsi que dans l'ordre de bataille, la bannière qui suivait au plus près le chevalier dans son cercueil.

Les bannières féodales propres aux seigneurs, les bannières communales spéciales aux communes, les devises inscrites sur ces drapeaux, avaient toutes un caractère individuel; leur loi était la diversité, et les bannières ne comptèrent pendant longtemps aucun signe distinctif de nation, ou même de parti. Ainsi qu'on peut l'observer ici, l'insigne du ralliement national français, la croix rouge adoptée pour les croisades qui se trouve sur la cotte, ne figure pas sur la bannière; et cela est conforme aux données de Froissart qui ne dit point que de son temps la croix du ralliement fut mise sur les étendards. C'est seulement vers la fin du quinzième siècle qu'elle paraît y avoir figuré. S'il est vrai que, suivant un usage probablement emprunté aux croisades, on trouve la croix sur les pavillons des nations maritimes dès 1375, que l'on voit la croix de Jérusalem sur des étendards du douzième siècle, qu'on la trouve encore sur les enseignes et jusque sur les bannières religieuses d'un manuscrit de la *Chronique de Charles VII* exécuté sous Louis XI, ce manuscrit lui-même constate que la croix nationale ne se mettait pas encore sur les bannières, pennons et étendards chargés d'armoiries. C'est une règle absolue, et on ne rencontre dans aucun monument antérieur au seizième siècle, la croix blanche, enseigne nationale de la France, sur le fond bleu fleurdelisé de ses rois. Le mot *enseigne*, au moyen âge, ne signifie pas seulement drapeau; il s'applique au cri d'armes, à la bande, à la croix, au bijou attaché sur la toque, à toute marque distinctive en dehors du *signum*, prenant le sens de *insignis* latin.

N° 23. — *Costume de guerre du temps de Philippe de Valois* (1328-1350)
(première partie de la guerre de cent ans).

Ce personnage porte le chapeau de Montauban, adopté pendant les croisades par les chevaliers qui ne pouvaient surporter le heaume fermé. Cette coiffure sans jugulaire est placée sur un capuchon de mailles mobile, le camail, posé lui-même sur un capuchon de laine. Chausses et solerets en plaquettes de fer, éperons rivés aux solerets (détail, n° 17); cet éperon n'est point à molette, quoique l'usage en existât depuis le déclin du treizième siècle.

La défense des épaules et des bras au moyen de plates est en progrès; elle se complète d'avant-brassards de cuir prolongés couvrant la maille; le harnais des jambes contient les *cuisseots*, les *genouillères*, les *jambières* aussi appelées *grèves* ou *grevières*. Le buste continue à être armé selon l'ancien système, avec double plastron en plaquettes, haubergeon et hoqueton, recouvert de la cotte d'armes serrée à la taille par la ceinture. De cette ceinture pend le baudrier portant la dague à manche de bois, et l'épée dont, jusqu'au règne de Louis XI, la poignée a, généralement, un pommeau rond ou légèrement ovale et une garde droite. La lance chevaleresque, devenue plus longue de fer et de bois, avait pris alors le nom de *glaive*. Elle n'était plus comme autrefois décorée d'une longue banderole, et il fallait être baron ou simple gentilhomme pour y porter la bannière ou le pennon.

Le grand bouclier qui figure ici et dont la forme rappelle celle du *scutum* des légionnaires romains provient du changement de tactique qui se produisit à la suite du désastre de Crécy, en 1346. L'homme d'armes modifia son armement et sa manière de combattre; il descendit de cheval, au besoin, jusque pendant une partie du quinzième siècle. Ce fut alors qu'apparurent les grands boucliers, *pavas*, *palevas* ou *talevas*, couvrant le combattant presque en entier. Les gentilshommes les faisaient porter devant eux par leur valet, nommé par les contemporains *pasveschier* ou *pasvescheur*. Le *pavois*, qui était

aussi le bouclier de l'arbalétrier, servait surtout dans les sièges, où Froissart montre les hommes d'armes entrés dans les fossés d'une place « ayant gros valets qui les paveschaient et eux aussi commençant à monter, à ramper contre mont, bien targés et bien paveschés ».

Ce bouclier, sur lequel retombe sa guige de laine recouverte de soie et ornée de clous d'orfèvrerie, a son bois peint en rouge traversé par la croix blanche devenue le signe français par excellence. Le rouge provenait de la tradition de l'oriflamme nationale; c'est à cause de la croix blanche dont ce drapeau rouge fut chargé que la couleur de la nation devint le blanc, se distinguant de la couleur du roi qui demeura le bleu. Cette couleur de l'oriflamme unie à la croix blanche, drapeau du peuple de France, s'opposait par le renversement des couleurs à l'étendard blanc à croix rouge des Anglais; elle devint la marque nationale sur mer, flottant largement aux mâts à côté de l'étendard fleurdelisé; elle se voyait encore, au moment de la Révolution, sur les galères de la Méditerranée, et dans le premier et le plus vieux régiment d'infanterie, le régiment de Picardie.

N° 18. — *Homme de pied* (époque du roi Jean, 1350-1364).

Au commencement du quatorzième siècle, par suite des luttes des villes et de la royauté contre la noblesse, on avait cherché à réorganiser les bandes de gens de pied. La noblesse affectait de mépriser cette milice dont à Poitiers elle refusait le concours. Mais comme, à Crécy d'abord, puis à Poitiers, c'était à l'infanterie que les Anglais durent leur succès, il fallut bien tenir compte des gens de pied.

Les mercenaires, cavaliers et fantassins, qui s'étaient émancipés sous le nom de *sergents*, c'est-à-dire *serviteurs*, devinrent des corps redoutables. Provenant de tous pays, ils importèrent l'usage de divers instruments de carnage ignorés en France avant eux: la *guisarme* ou *hallebarde*, dont le bois d'abord très court atteignit au quatorzième siècle la longueur de celui d'une lance; la *hache danoise*, à tranchant convexe, avec ou sans pointe au talon; le *dard*, javelot léger, arme nationale des Basques qui étaient fort nombreux dans les compagnies de sergents (chaque combattant avait quatre de ces javelots dans la main gauche); le *faussard*, *fauchard*, ou *faucil*, de la famille des faux de guerre, l'arme des paysans, ayant une pointe, des crocs, un tranchant, et que Meyrick définit ainsi: « c'est une arme en forme de serpe, avec une pointe à la partie supérieure et une autre à angle droit sur le dos de la lame; » la masse à tête de fer garnie de côtes saillantes; la *pique flamande*, gros bâton ferré, de la tête duquel sortait une pointe aiguë: les Français l'appelaient *godendart*, corruption de son nom tudesque *godendag*, et c'est selon Guillaume Guiart, comme qui dirait *bonjour* en français. Le *godendag* était fait pour frapper à deux mains; « si en tombant le coup ne porte pas, celui qui sait s'en servir se rattrape en enfonçant la pointe dans le ventre de son ennemi ». Les armes de trait étaient la fronde, l'arc et l'arbalète.

Ces fantassins n'avaient qu'une partie des pièces de l'armure. Leurs jambes ne portaient guère d'autre défense que des chausses gamboisées ou garnies de plates; leur coiffure ordinaire était le capel de fer ou une simple cervelière. Pour eux, le haubert était remplacé par le *haubergeon*, cotte de mailles d'un tissu plus léger, souvent à courtes manches, et même sans manches. Le haubergeon n'étant pas d'ailleurs à la portée des moyens du plus grand nombre, beaucoup se contentaient de la cotte de plates, du genre de la broigne, d'un pourpoint de cuir, d'un hoqueton. Ils avaient pour bouclier une arme de poing, un petit disque qui se portait à la ceinture, que l'on appelait *rouelle* et aussi *boce*, qui était destiné à être tenu de la main gauche pour parer les coups de l'adversaire, ou bien c'était le *talevas*, le pavois dont il est parlé ci-dessus. Les hommes valides des communes, et même de beaucoup de villages affranchis, s'organisant militairement, se modelèrent pour la tenue, l'armement, les exercices,

sur les bandes de mercenaires. L'armement et l'équipement étaient réglés dans les petites localités d'après les facultés de chacun. Le procès-verbal d'une revue des hommes de l'abbaye de Saint-Maurles-Fossés, en 1274, les montre divisés en quatre classes. Les riches à 60 livres et au-dessus sont vêtus d'un haubert ou haubergeon, coiffés d'un chapeau de fer, ceints d'une épée large ou longue, et pourvus d'un couteau. Ceux dont l'avoir va de 30 à 60 livres portent un gambison ou une simple cotte gamboisée, le capel de fer, une épée longue, un couteau. Entre 10 et 30 livres cessait l'obligation d'avoir une armure de corps; le fournement se bornait au chapeau de fer ou à la cervelière de cuir, à l'épée sans fourreau passée dans la ceinture, au couteau. Les archers n'étaient tenus que d'avoir chacun un arc et des flèches.

L'homme de pied représenté ici est armé d'un fauchard; le croc servait pour faire tomber les hommes d'armes de leurs chevaux, la pointe pour les transpercer ensuite. L'épée est relativement courte, le couteau long. Le corps est couvert d'un épais gambison habillé de rouge sous la maille et se prolongeant par une sorte de braconnière en cuir. Le casque est une *salade* avec *bavière* pour la protection de la tête et du cou; il est posé sur un capuchon d'étoffe couvrant les épaules. Au fourreau de l'épée est suspendu le bouclier de poing. Les grèves en acier sont maintenues par une courroie de cuir; les gants de peau sont, en partie, abrités sous l'avant-bras prolongé, qui est en cuir et renforcé d'une rondelle de métal sur la main.

N° 21. — *Chef de la milice urbaine de la ville de Paris, aux couleurs miparties rouge et bleu* (même époque).

Après la défaite de Poitiers, Ét. Marcel, à la tête des bourgeois de Paris, avait pris des mesures énergiques pour défendre la ville; il avait adopté pour signe de ralliement un chaperon mi-parti rouge et bleu.

L'armement complet de ce bourgeois ne doit point étonner, l'importance de l'équipement des milices communales dépendant de la richesse de la cité. La *piétaille* flamande, dont les chroniqueurs parlent avec un ton de mépris au lendemain même de la défaite de la chevalerie française, n'était point une masse d'ouvriers armés au hasard et se ruant sur le champ de bataille en habits de travail. Dans leur tenue de guerre, les corporations industrielles de Gand marchaient chaque homme à son rang, le bacinet en tête, la pique ou la lance au poing, le corps armé d'un haubergeon recouvert par une cotte aux couleurs de la compagnie. Les grandes communes d'Arras, Saint-Omer, Amiens, Beauvais, avaient des milices organisées sur ce même pied; on y voyait des bourgeois entièrement habillés de fer et montés sur des chevaux de choix, des artisans qui portaient sur eux tout l'attirail du soldat le mieux équipé.

A cette époque, où l'on combinait le fer et le cuir de toutes sortes de façons pour la défense du corps, le perfectionnement des armes offensives et défensives devient très sensible; les épées sont solides et pointues, les lances bien armées pour percer la maille et le gambison.

Ce chef de milice parisienne a pour défense de tête un chapeau de Montauban, dont les bords rabattus, une des variétés du genre, sont percés pour la *vue*; ce casque est posé sur un chaperon. Le corps est protégé par une *brigandine*, composée de plaques rivées sur un corsage de cuir, et par une *braconnière* semblablement faite, mais présentant le fer à l'extérieur; manches de mailles avec avant-bras en fer que recouvrent encore des cuiries. Rondelles de fer lacées aux épaules, en avant, remplaçant l'ailette carrée; cubitières avec rondelles; genouillères métalliques; cuissards et chaussures en cuir avec clous rivés; grèves en cuir renforcées par des bandes de fer; baudrier en cuir gaufré. La poignée de l'épée et de la dague ainsi que les fourreaux sont garnis de cuir.

Le vêtement, d'étoffe de laine, est le costume dit de *parement*, aux bords taillés en languettes, selon le goût du moment dans le costume civil.

N° 1, 2, 3, 10 et 12. — Boucliers du XII^e siècle. — Une loi générale règle la grandeur du bouclier (voir le grand écu normand, pl. Moyen âge, ayant pour signe le Plumeau); plus l'armure est faible, plus il a d'importance. Avec la cotte normande de la fin du onzième siècle et du commencement du douzième, l'écu couvre presque entièrement le corps du combattant. Sous Philippe-Auguste, la maille devenant l'armure générale, les dimensions du bouclier commencent à diminuer; sous saint Louis, elle se réduisent à celles de la poitrine de l'homme d'armes, et se continuent ainsi pendant le quatorzième siècle.

Le n° 1 offre ici, en outre du tour métallique, une ramification de renforts dont on s'est habilement servi pour sa décoration. Les n° 2 et 3 sont de ces écus peints à *fleurs*, à *lions*, de ces *vernissés* d'or, couverts de sujets, dont il est sans cesse fait mention dans les poésies de la fin du douzième siècle et du commencement du treizième. Ces décorations, en général, n'avaient point le caractère d'armoiries, quoique l'écu armoyé fût connu ainsi que le démontrent certains monuments, comme la plaque d'émail, datant du milieu du douzième siècle, qui représente Geoffroy le Bel, laquelle se trouve au musée du Mans. Les manuscrits ne commencent guère à montrer, dans leurs miniatures, les écus armoriés régulièrement que vers la seconde moitié du treizième siècle. C'est du commencement du quatorzième siècle que l'armoirie fixe, héréditaire, soumise à des règles certaines, devenue le signe distinctif de la famille, et peinte sur l'écu, devient d'un usage général à la guerre; non dans les tournois et joutes, pour lesquels, le plus souvent, on prenait des emblèmes de fantaisie.

N° 10. — C'est un de ces petits boucliers circulaires de la famille antique du *clipeus* dont les gens de pied faisaient usage; on l'appelait *parma* ou rondache.

N° 19. — Épée courte de la même époque, rappelant le *gladius* du soldat romain.

N° 8. — Selle du même temps. — Elle se portait fort en avant sur le garrot, ainsi qu'il était nécessaire pour charger avec la lance, selon la manière de combattre introduite par les peuplades du nord, et répandue en Occident du cinquième au septième siècle. Les bâtes de troussequin et d'arçon y sont solidement fixées. La bête d'arçon s'élève de manière à laisser un passage pour les rênes que l'homme d'armes, pour charger, devait abandonner; il les y attachait avant d'embrasser l'écu et d'avoir sa main gauche engagée dans les énarques du bouclier. L'étrier n'est ici qu'un simple anneau rond.

N° 4. — Casque en cuivre rouge de la fin du onzième siècle. — La croix est découpée dans le métal, et cette calotte en forme de *pileus* tronqué est percée en outre, de chaque côté, près du sommet, d'un trou qui devait faciliter la circulation de l'air. Il a été trouvé dans la Somme.

N° 5. — Heaume du commencement du treizième siècle, ou de la fin du douzième. — Ce casque à timbre conique, à nasal faisant partie de l'arme, à mézail fixe ouvert par le milieu, est anglais. Ce type diffère du casque normand de la conquête de Guillaume le Conquérant, représenté dans la tapisserie de Bayeux; il lui a succédé. Les trous que l'on remarque au bas de ce heaume servaient à maintenir sa garniture intérieure. Ce casque provient d'un tombeau où il était placé comme insigne funèbre. Il offre un exemple très curieux de la première transformation du casque normand à nasal, mais ne couvrant pas autrement le visage, en heaume proprement dit, cylindrique, à timbre plat, avec une visière immobile faisant partie du casque lui-même, couvrant entièrement le visage, percée pour la vue et la respiration.

N° 13. — Calotte de l'habillement de tête du treizième siècle. — Ce casque à timbre plat, dont la visière partielle fait partie du casque même, paraît devoir rentrer dans la catégorie des bacinets adoptés

pour combattre à pied. Le côté faible du bacinet était la défense du cou qui n'était couvert que par le camail et un collet en mailles faisant partie de la cotte qui se portait sous l'armure.

N° 9. — Salade. — Habillement de tête à timbre arrondi presque sphérique, pourvu d'un couvre-nuque. La salade qui succéda au bacinet, s'additionna d'une bavière se vissant à la partie supérieure du plastron de la cuirasse, couvrant le col et recevant le menton jusqu'à la bouche. C'était là une arme de cavalier. Quant à la salade simple comme le montre l'exemple présent, dont le couvre-nuque était de plus ou moins grande dimension, elle servait aussi aux fantassins. Ce fut sous Charles VII, vers 1440, que la salade semble avoir été mise en usage pour la première fois.

N° 7. — Grand heaume de joute du quatorzième siècle. — Le heaume

du treizième siècle, remplacé pour la guerre vers le milieu du quatorzième siècle par le bacinet, avec ou sans mézail, lorsqu'on se mit à combattre à pied, resta en usage dans l'armure de joute. Le timbre plat du heaume du treizième siècle se relève ici pour porter le cimier; cette dernière pièce a été détruite dans le casque présent, mais on en voit les armoces. Le timbre relevé est orné d'écailles repoussées, probablement dorées autrefois. Le mézail fixe est celui du grand heaume du treizième siècle.

N° 6. — Ancien armet anglais. — On inventa ce casque vers 1460. Lié avec le *gorgerin* ou *gorgery*, l'armet est le type le plus complet de la défense de tête, et fut le casque de la fin du quinzième siècle, de tout le seizième, et même du temps de Louis XIII où on le retrouve encore quand l'armure est sur le point de disparaître.

Documents photographiques :

Les n°s 18, 20, 21, 22, 23, et les fragments s'y rattachant, n°s 11, 14, 15, 16, 17, proviennent de la collection des costumes de guerre, formée au Musée d'artillerie de Paris par M. le colonel Leclercq.

Le n° 1, provenant du portail de Notre-Dame de Chartres, et les n°s 2, 3, 8, 10, 12 et 19, fournis par les miniatures des manuscrits, sont empruntés à Willemin.

Les n°s 4, 5, 6, 7, 9 et 13 font partie des collections composant le Musée d'artillerie de Paris.

Voir pour le texte : La Notice sur les costumes de guerre du Musée d'artillerie (Paris, 1876); — Le Catalogue des collections de ce Musée, par O. Penguilly l'Haridon, 1862; — Le Dictionnaire raisonné du mobilier français : armes de guerre, par Viollet-le-Duc; — L'Histoire du costume en France, par M. Quicherat; — Recherches sur les Drapeaux français, par M. Gustave Desjardins (Paris, Morel, 1874).

